

DÉCLARATION FORMATION CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR ET FAIRE AVANT LA DATE BUTOIR

Vous approchez à grands pas de la **première date butoir** (31 mars 2013) pour l'inscription de vos activités de formation à l'Ordre des ingénieurs du Québec. Plusieurs ingénieurs ne sont pas familiers avec le processus pour inscrire leurs activités ou n'ont pas encore comptabilisé leurs heures. Le tout est très facile. Il suffit d'aller sur le site web de l'Ordre des ingénieurs du Québec et, une fois que vous vous êtes identifié, il y a un onglet « Déclaration formation continue » à la gauche. Nous vous invitons à faire cette démarche le plus tôt possible.

Il faut avoir suivi des formations qui permettent de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer ou d'approfondir vos compétences liées à l'exercice de vos activités professionnelles.

Plusieurs types de formation sont possibles. Il existe des restrictions aux nombres d'heures admissibles selon le type de formation. N'oubliez pas certaines formations admissibles telles que :

- Cours de langue parlée et écrite;
- Cours offert par le Centre de formation en entreprises (travail en hauteur, induction);
- Midi technique en entreprise (pas de présentations de vente de produits);
- Rédaction et publication d'articles et d'ouvrages spécialisés;
- Rencontre organisée avec ordre du jour et compte rendu de réunion entre au moins deux ingénieurs discutant d'aspect technique de leur profession;
- Participation à des projets de recherche et à des activités d'autoapprentissage.

Bien sûr, les cours de type plus classiques sont admissibles, tels que :

- Cours offert par un établissement spécialisé offrant des activités de formation;
- Formation offerte en cours d'emploi par un employeur;
- Participation à des conférences, ateliers, séminaires, colloques ou congrès.

Pour ceux qui n'auront pas accumulé suffisamment d'heures d'ici le 31 mars, nous vous rappelons que **deux des meilleurs cours du Colloque 2012** de l'Ordre des ingénieurs du Québec se donneront à l'hôtel Delta Saguenay le 27 mars 2013 :

- Comment transformer un conflit en opportunité de collaboration - 9 h à 12 h.
- Développer votre crédibilité - 13 h à 16 h.

N'oubliez pas la **formation obligatoire « Cours sur le professionnalisme »**. Cette formation donne 2.5 heures de formation.

Pour toutes ces formations et autres, allez sur le site web <https://formation.oiq.gc.ca>

Comité formation continue et conférence